



DÉPARTEMENT de la
Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 22 février 2024

DATE DE CONVOCATION
16 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **vingt-deux février** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER ([pouvoir de M. Paul MURANO](#)), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER ([suppléante de M. Martial PARIZOT](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir de M. Martial MATHIRON](#)), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, M. Michel CLÉMENT ([suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS](#)), Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH ([pouvoir de Mme Monique PINGET](#)), M. Olivier GAUTHRON ([pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON](#)), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Bernard NAVILLON, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU ([pouvoir de Mme Christine NIRLO](#)), M. Claude VERDREAU.

Étaient absents, excusés : Mme. Zineb HEMAIRIA, M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON ([pouvoir à M. Olivier GAUTHRON](#)), Mme Marie-Françoise DUPAS ([suppléée par M. Michel CLÉMENT](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([suppléé par Mme Laurence SCHERRER](#)), M. Martial MATHIRON ([pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir à Monsieur Vincent CROUZIER](#)), Mme Christine NIRLO ([pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU](#)), M. Martial PARIZOT ([suppléé par Mme Bernadette BERGER](#)), Mme Monique PINGET ([pouvoir à M. Jean-Marc FRELIH](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1^{er} Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

22/02/2024/10

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36 PRÉSENTS : 28 VOTANTS : 33

**Objet : Déclassement du domaine public intercommunal du parking
situé sur les parcelles N° ZD140, ZD142 et ZD143 sur la Zone
d'Activités Économiques « La Boulouze » à Fauverney**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L1311-1,

Vu, le Code Général des propriétés des personnes publiques, et notamment son article L2141-1,

Vu, le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L141-3 et L141-12,

Vu, l'arrêté du Président du Conseil Communautaire n°2023/10/21 en date du 09 novembre 2023 portant ouverture de l'enquête publique relatif au déclassement du domaine public intercommunal du parking situé sur les parcelles N° ZD140, ZD142 ET ZD143 de la ZAE « La Boulouze », 21110 - Fauverney.

Vu, l'avis favorable de la Commissaire enquêtrice en date du 12 janvier 2024,

Il est rappelé que par délibération n°26/10/2023/06 en date du 26 octobre 2023, le Conseil Communautaire a autorisé l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement des parcelles cadastrées section ZD numéros 140,142 et 143 (plan en annexe) appartenant à la

Communauté de Communes et sur lesquelles est localisé un parking essentiellement dédié aux Poids-Lourds.

Par cette délibération il a été également procédé à la désaffectation dudit parking.

Madame Annie DUROUX a été désignée en qualité de Commissaire enquêtrice, en vue de procéder à cette enquête, qui s'est déroulée du lundi 04 décembre 2023 au mardi 19 décembre 2023. Elle s'est tenue à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise le mardi 1^{er} décembre 2023 ainsi que le lundi 4 décembre 2023 à la mairie de la commune de Fauverney.

Aucune observation écrite n'a été faite sur les registres d'enquête publique, aucune observation n'a été reçue par courrier, ni par messagerie, aucune personne ne s'est présentée au cours des permanences.

Considérant que :

- ✓ Les emprises du parking n'ont, en leur état actuel, aucune utilité publique,
- ✓ Les droits d'accès dévolus aux activités de la zone ne sont pas utilisés,
- ✓ Le parking se transforme en friche occupée de manière abusive,
- ✓ La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise n'a plus de terrains disponibles sur la ZAE,
- ✓ Cette démarche va parfaitement dans le sens d'une densification du bâti dans une zone urbaine artificialisée et par conséquent, d'une limitation de l'utilisation de nouvelles terres agricoles ou naturelles au sens de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021,
- ✓ Le projet présente un intérêt général pour la Communauté de Communes, pour les activités de la Zone, et qu'il est conforme au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fauverney et compatible avec les dispositions du SCoT du Dijonnais,

Considérant que Madame Annie DUROUX, Commissaire enquêtrice, a émis un avis favorable pour le projet de déclassement du domaine public intercommunal du parking composé des parcelles ZD 140, ZD 142 et ZD 143.

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de prononcer le déclassement du parking,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **PRONONCE** le déclassement du parking Poids-Lourds, situé sur les parcelles ZD 140, ZD 142 et ZD 143 de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) « La Boulouze » à FAUVERNEY du domaine public intercommunal, en vue de son transfert dans le domaine privé intercommunal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 22 février 2024

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER